Comité préparatoire de la Conférence de 2005 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

27 mars 2002 Français Original: anglais

Première session

New York, 8-19 avril 2002

Application des obligations visées à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Rapport présenté par l'Australie

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste un élément essentiel des efforts déployés au niveau international pour empêcher la dissémination des armes nucléaires, faciliter l'accès aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et promouvoir le désarmement nucléaire. La prise de conscience accrue des risques de terrorisme nucléaire à la suite des terribles événements du 11 septembre 2001 à New York et à Washington n'a fait qu'en confirmer la valeur.

L'Australie ne possède pas d'arme nucléaire, et par conséquent, sa principale contribution au désarmement nucléaire consiste à favoriser l'adoption de mesures renforcées indispensables pour créer un environnement favorable à l'élimination des armes nucléaires.

L'Australie estime que l'objectif de l'article VI, à savoir le désarmement nucléaire, implique nécessairement une série de mesures équilibrées, progressives, et se renforçant mutuellement – telles que la réduction du nombre d'ogives nucléaires, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la négociation du traité d'arrêt de la production de matières fissiles, de nouveaux progrès en ce qui concerne la création de zones dénucléarisées et, en particulier, un mécanisme puissant et efficace de non-prolifération nucléaire.

L'Australie a accueilli avec satisfaction l'annonce faite en décembre 2001 par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie selon laquelle ces deux pays ont mené à bien les réductions de leurs arsenaux nucléaires prévues par le traité START I. Elle se félicite également de l'engagement pris par les Présidents Bush et Poutine de ramener le nombre d'ogives nucléaires stratégiques à 1 700-2 200 en 10 ans. L'Australie encourage les deux parties à engager des discussions sur une éventuelle codification de ces réductions et les mesures de vérification.

L'Australie soutient sans réserve le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et cherche activement à susciter de nouvelles signatures et ratifications de ce traité. Elle continue par ailleurs à demander l'ouverture de négociations concernant le Traité d'arrêt de la production de matières fissiles dans le cadre de la Conférence du désarmement à Genève et l'examen des questions qui se poseront

lors de ces négociations, y compris au sujet de la vérification. Elle a joué un rôle particulièrement important lors de la négociation du Protocole additionnel visant à renforcer le système de garantie de l'AIEA et a été le premier pays à ratifier ledit protocole dont elle continuera à chercher activement la ratification universelle. Elle considère par ailleurs que des garanties intégrées sont essentielles à la bonne application des garanties renforcées et est, à ce jour, le seul pays où ces garanties sont effectivement appliquées.

L'Australie demande régulièrement aux États qui ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (Cuba, l'Inde, Israël et le Pakistan) d'adhérer à cet instrument fondamental.

L'Australie s'efforcera de faire en sorte que toutes les questions en rapport avec le Traité soient examinées de façon équitable et équilibrée lors du cycle d'examen de 2005. Elle encourage toutes les parties au Traité à faire preuve d'un esprit de coopération constructif conforme à l'intérêt commun qui consiste à préserver et à renforcer ce traité fondamental.

2 0230751f.doc